



Urbanisme

Particulier ou professionnel, vous souhaitez réaliser des travaux d'aménagement, une extension ou une construction neuve. Vous devez pour cela obtenir des autorisations spécifiques au titre du droit de l'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, etc.

Pour déterminer quelle demande doit être déposée pour votre projet, vous pouvez retrouver toutes les informations et les formulaires concernant les demandes d'autorisations préalables sur la page "[autorisation d'urbanisme](#) , le [site du service public](#)  ou auprès du service urbanisme de la mairie.

Le service est à votre disposition pour préciser le cadre réglementaire applicable aux différents secteurs de la commune et pour vous expliciter les procédures et les demandes nécessaires à l'aboutissement de votre projet dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

- **Dépôt des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie.**
- **Renseignements uniquement sur rendez-vous :**
 - Lundi - mercredi - vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 18 h
 - Mardi et jeudi de 8 h 45 à 12 h.



CONTACT



Autorisations d'urbanisme

Démarches pour s'assurer du respect des règles d'urbanisme de la commune



GNAU

<https://lachapellelaunay.fr/quotidien/urbanisme-4641.html>



Vous aider dans vos démarches

Organismes et liens



PLU

Plan Local d'Urbanisme



PLUi